

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉUNION de la COMMISSION PATRIMOINE

Présentation des intervenants

Délégué départemental de la Fondation de France
Délégué régional de la Fondation de France
Coordinateur Administratif et Technique de l'association Homme et Patrimoine

Rappel de l'étude, conduite, à la demande de la Communauté de Communes, par deux ingénieures du CAUE (Virginie Juteau et Emmanuelle Limare). Ont été réalisés un inventaire général et un cahier de préconisations pour chaque commune du canton.

La Communauté de Communes ne détient que la compétence Inventaire et non la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration. Des aides sont possibles pour des chantiers de restauration/réhabilitation.

Présentation de Tremplin Homme et Patrimoine

Association qui définit et met en place des ateliers dans le cadre de la réinsertion et de l'accompagnement vers l'emploi.

Association créée en 1996. Objectif d'insertion dès 1999.

Le grand patrimoine

Restaurations : Givry (la chapelle de Cortiambles), Bibracte, La Tour du Bosc, Brancion.

Nouvelle fonction : réhabilitation du patrimoine vernaculaire : maisons, lavoirs, cadoles, croix, oratoires...

Partenariat avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (11 communes)

Restauration de 18 édifices, entre autres le moulin de Saint-Martin d'Auxy

Les financeurs	Ministère du Travail CG Partenaires institutionnels
----------------	---

Accueil des projets, définition des travaux, montage des dossiers et recherche de subventions.

Une équipe opérationnelle est formée en amont. Les actions sont inscrites dans une durée, tant qu'existe la possibilité d'ouvrir et de conduire des chantiers.

Action qui peut se déplacer sur le territoire de la Côte Chalonnaise

Coût : 3 fois moins cher.

Présentation de la Fondation du Patrimoine

Création en 1996, fondation privée alimentée par Loréal, Michelin, Lafarge...

Aide à la restauration du patrimoine vernaculaire non inscrit et non classé, ruiné dans un pourcentage de l'ordre de 50%

500 bénévoles dont 12 en Bourgogne, 2 salariés, 1 assistant et 1 chargé de mission.

La restauration concerne le clos et le couvert avec une contrepartie d'ouverture au public 50 jours par an.

Possibilité de défiscaliser tout don effectué.

Les collectivités ont recours à un mécénat populaire sous forme de souscription. Les dons collectés sont parfaitement fléchés et audités par la Cour des Comptes. Le suivi de la maîtrise d'ouvrage peut être effectué sur Internet.

Collecte liée à la capacité de communiquer, d'où les flyers de souscription

Depuis 2006, une aide annuelle de 150 000 € est affectée à l'insertion et au soutien des chantiers de jeunes.

Subventions accordées également pour la sensibilisation des jeunes au patrimoine les métiers du patrimoine, tous très spécialisés l'attractivité des territoires et la dimension touristique
--

